

LE MESSENGER SYNDICAL

Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Union Régionale de l'Ouest

Administration et Rédaction : 6, Rue de Bel-Air, Nantes

La Vie ne vaut quelque chose qu'autant qu'on peut la consumer en dévouement.

Mgr BAUMARD.

Gaston TESSIER

Secrétaire Général de la C.F.T.C.
à NANTES

les 17 et 18 Décembre 1927

A l'occasion de l'Assemblée générale de tous les Conseils Syndicaux de l'Union Régionale de l'Ouest, nous aurons l'honneur et le grand plaisir de posséder dans nos murs Gaston Tessier, secrétaire général de la C.F.T.C., le 18 Décembre, qui vient pour présider la dite Assemblée générale de l'U. R.

La veille, le samedi soir 17 décembre, à 20 heures 15, salle des fêtes de l'Union des Syndicats chrétiens de la Ville, 6, rue de Bel-Air, grande réunion de tous les Syndiqués Nantais, auxquels pourront se joindre et sont cordialement invités les délégués des Organisations de l'U. R. de l'O., arrivés à Nantes, ainsi que les sympathisants de la Ville.

Au cours de cette réunion, Gaston Tessier prendra la parole pour nous parler de ce qu'a fait jusqu'à ces derniers temps la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens pour les Travailleurs et nous dire les questions importantes qu'elle étudie en ce moment.

Nous comptons donc sur la présence de tous à cette réunion pour entendre Gaston Tessier, membre de nombreuses commissions officielles, si documenté sur toutes les questions professionnelles.

Le Bureau de l'U.R. de l'O.

Les Assurances sociales et la Mutualité

La question des Assurances sociales et de leur prochaine application sollicite l'attention agissante des catholiques français.

Le très grand nombre d'assujettis — la loi sera obligatoire pour la grande majorité des salariés ; — l'importance des cotisations — 10 % du salaire, dont 5 % à la charge de l'ouvrier ; — l'importance et la multiplicité des allocations — dont certaines atteindront le demi-salaire — le nombre de risques et de cas couverts — la loi prévoit la maladie, l'invalidité, la maternité, le chômage, la vieillesse, le décès — enfin, l'esprit familial qui a présidé à la rédaction du projet — tout annonce que cette loi sera vraiment nationale et que ses effets seront très bienfaisants.

Or, les organismes d'application de la loi sont prévus : ce sont les Sociétés de secours mutuels qui seront appelées à former les futures « caisses primaires » d'assurances sociales.

De plus, ces caisses auront la faculté d'utiliser leur boni en fin d'année pour créer des œuvres sociales en faveur de la santé des travailleurs, telles que : sanatoria, cliniques, habitations salubres.

L'on comprend, dès lors, le rôle de premier plan que vont jouer en France les Sociétés de secours mutuels.

La mutualité par elle-même attire d'ailleurs notre attention, car elle met en accord les belles vertus de bienfaisance, de solidarité, ou, pour mieux dire, et d'un mot, de charité chrétienne. Nous ne pouvons donc pas nous désintéresser d'une telle œuvre qui s'inspire de principes qui sont nôtres.

Les Assurances sociales, ce sera la mutualité agrandie et plus bienfaisante, car ses forces auront été décuplées. Nous avons donc le devoir, catholiques comprenant nos tâches sociales, d'appliquer nous-mêmes, dans nos milieux, pour nos frères de travail, le régime des Assurances sociales : les plus dévoués, les plus serviables, telle doit être notre ambition.

D'autant que notre intérêt nous commande instamment de nous soucier de ce problème.

C'est d'abord l'intérêt de la cause catholique même : quel meilleur moyen trouver pour faire respecter et aimer notre religion, qui consiste à multiplier les services rendus ? Or, ceux qui se dévoueront à la tâche de gérer des caisses d'Assurances sociales rendront de multiples services à leurs concitoyens. Tout naturellement, un grand bénéfice moral en rejaillira, même s'ils ne l'ont pas recherché, sur les idées qu'ils représenteront, sur l'idéal qui les animera. C'est ce qu'ont saisi nos adversaires socialistes, qui se préparent.

Resterons-nous donc dans notre tour d'ivoire ? Renouvellerons-nous la faute commise il y a trente ans, et verra-t-on les socialistes monopoliser les Assurances sociales comme ils ont presque monopolisé dans le passé le syndicalisme ? C'est alors que le peuple, devant notre incapacité, se détournerait de nous.

Les jeunes aimeront à trouver dans cette forme de dévouement qu'est l'action mutualiste un but pour leur activité.

N'y a-t-il pas dans la pratique de ces œuvres : Sociétés de secours mutuels, maladie, caisses dotalies, une excellente forme d'action qui vaudra aux jeunes des joies personnelles, de vives sympathies, et leur permettra de parfaire leur éducation sociale au service du prochain et à la direction administrative de ces groupements par le contact direct et l'expérience des choses et des hommes.

A ce moment de son histoire où l'Association Catholique de la Jeunesse Française dirige ses efforts vers l'apostolat ouvrier, il est certain que ce sera entrer dans ses vues que de fonder des mutuelles-maladies et dotalies, et de les faire larges, familiales, ouvertes à tous les catholiques.

Les milieux populaires qui restent souvent sceptiques si l'on s'en tient à des discours, sont au contraire impressionnés par des arguments de fait. A l'appui des exposés que nous ferons aux travailleurs de notre idéal chrétien, montrons-leur des œuvres sociales florissantes, créées à leur service : Nos Mutuelles seront de ces œuvres.

Enfin, c'est également l'intérêt des syndicats chrétiens de créer des Sociétés de secours mutuels et de se préparer ainsi à appliquer les Assurances sociales.

Cela est vrai pour les raisons exposées plus haut et aussi parce que le Syndicat a tout intérêt à s'entourer d'un réseau complet d'œuvres annexes étroitement unies à

lui, qui multiplie les services rendus par l'organisation proprement syndicale et soutiennent ainsi son action. De plus, les œuvres annexes ont l'avantage de satisfaire aux multiples besoins de l'ouvrier qui, en même temps qu'un professionnel, est un emprunteur. Si le syndicat, par ses œuvres annexes, peut satisfaire à tous ses besoins, grâce à des mutuelles, des coopératives, des caisses de dépôt et de crédit, il prendra l'ouvrier tout entier et lui sera utile à tous égards.

La coopérative et la mutuelle, a-t-on dit, sont les appuis nécessaires du syndicat. Nos amis les Belges ont constaté l'exactitude de cette formule : le nombre et la prospérité de leurs œuvres annexes sont l'une des causes du succès de leurs syndicats.

Il importe donc que ce soient les militants syndicalistes qui prennent l'initiative de créer dans chaque centre, dans le milieu syndical pour commencer, une Mutuelle-maladie familiale accompagnée, autant que possible, d'une caisse dotalie : de la sorte, ils auront par la suite tout le bénéfice moral des services qu'ils rendront à leurs frères de travail dans le cadre de la loi des Assurances sociales, et le renom du Syndicalisme chrétien en sera rehaussé dans tout le pays.

Pour aider dans cette tâche nouvelle les militants de la C.F.T.C., si peu nombreux et déjà surchargés, les dévouements ne manqueront pas : ils se feront jour dans les groupes de jeunesse catholique qui verront là un terrain pratique de collaboration avec les syndicats chrétiens et dans toutes les œuvres catholiques où les mutuelles et les caisses dotalies ainsi formées se recrutent naturellement appelées à se recruter.

Ne laissons pas exploiter par des adversaires cette belle idée d'assurance sociale qui est d'inspiration chrétienne. Sachons tenir notre rang qui, dans l'ordre du dévouement, doit être le premier. C'est une action en profondeur à mener méthodiquement sur tous les points du territoire. Les bénéfices immédiats, les conséquences ultérieures, lors de la mise en route de la loi sont tels, qu'il n'y a pas à hésiter, mais à agir.

Ce faisant, nous assurerons le progrès du syndicalisme chrétien, et les multiples services rendus aux travailleurs vaudront à notre religion plus de respect, plus d'estime, dans les milieux populaires que nous contribuerons ainsi à rechristianiser.

Edouard LERICHE,

Vice-Président de la Société La Famille (Tourcoing)

(« La Vie Catholique »).

Union Régionale
des
Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Ouest

Siège : 6, rue de Bel-Air

Assemblée générale
DU CONSEIL

DE L'UNION REGIONALE DE L'OUEST
du Dimanche 18 Décembre 1927

L'Assemblée générale statutaire du 4^e trimestre, de l'U. R. O., aura lieu le dimanche 18 décembre 1927, au Siège Social, 6, rue de Bel-Air.

Elle sera présidée par Gaston Tessier, Secrétaire général de la C.F.T.C.

ORDRE DU JOUR :

9 heures. — 1° Appel des délégués ; 2° Rapport moral et financier, par le Secrétaire général ; 3° Renouvellement des membres du Bureau ; 4° Questions : a) du Secrétaire général de l'U. R. ; b) du Propagandiste ouvrier.

Midi 30. — Déjeuner en commun.

14 h. 30. — 1° Caisses de chômage ; 2° Caisses mutuelles et Assurances sociales ; 3° Statut légal des employés ; 4° Questions diverses.

Avis important. — Aux termes de l'art. 17 des statuts, tous les membres des Conseils Syndicaux y sont convoqués.

Des convocations, avec l'ordre du jour ci-dessus, seront envoyées à toutes les organisations de l'U.R.

Permanence

La permanence de l'U.R. de l'O. est assurée par le Secrétaire général, le mercredi de chaque semaine, de 19 à 20 heures, et les samedis (sauf imprévus ou absences), de 17 à 18 heures, au Siège, 6, rue de Bel-Air.

Union Nantaise
DES
Syndicats de Travailleurs Chrétiens

6, rue de Bel-Air, Nantes

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE TRIMESTRIELLE

Le dimanche 20 novembre, à 9 h. 30, se sont réunis au Siège social, 6, rue de Bel-Air, les Membres des Conseils Syndicaux Nantais, sous la présidence de G. Pressensé, président.

Etaient représentés : les Syndicats des Employés, de l'Ameublement, de la Métallurgie, des Dames Employées, de l'Aiguille (section de l'habillement et section de la lingerie).

Après la prière et appel des Syndicats représentés, le président présente le rapport moral et financier, lequel est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour appelant le renouvellement du Bureau, sont élus : M. Buerne, président, en remplacement de M. G. Pressensé, démissionnaire ; mandats renouvelés à M. P. Foulon et Mlle Drouard, comme vice-présidents ; Mlles Favre, Poupart et Chiron, M. Eug. Barbier ; comme nouveau membre, M. Duhamel.

M. Buerne, prenant la présidence, remercie de la confiance qui lui est faite, fait l'éloge de G. Pressensé, puis passe à la suite de l'ordre du jour.

M. Buerne parle des démarches faites pour l'achat des actions de la Société Immobilière Nantaise, explique comment pourra se faire cet achat et obtient un vote de confiance du Conseil pour poursuivre les démarches.

Egalement, un vote de confiance est accordé au Bureau pour l'étude de la transformation du journal syndical.

L'ordre du jour de la réunion du Conseil de l'U. R. du 18 décembre est arrêté, ainsi que l'emploi du temps de Gaston Tessier, Secrétaire général de la C.F.T.C., pour le samedi soir 17 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h. 40, après la prière.

VISITEZ à NANTES
LES
GRANDS MAGASINS

DECRÉ

LES PLUS IMPORTANTS
ET
LE MEILLEUR MARCHÉ

Pour tous vos Achats en Tissus, Confections et Ameublement

ADRESSEZ-VOUS

A LA PREMIERE MAISON

13, 15, 17, 19, Rue de la Paix — Succursale : 5, Rue Crébillon, NANTES — Téléphone 4.31

Georges GANUCHAUD & Fils

Les plus grands Assortiments — Le meilleur Marché

Coopération

Nous allons procéder à la révision de la liste des maisons qui nous accordent des escomptes sur les achats et nous espérons pouvoir, dans le prochain *Message*, donner la liste des maisons qui consentent à continuer ou à nous accorder ces escomptes.

Syndicat des Employés

du Commerce et de l'Industrie
6, rue de Bel-Air, Nantes

Permanence

La permanence est assurée par :

1. M. P. Foulon, les mardis, jeudis et samedis, de 18 à 19 heures.

2. M. Buene, les mercredis et vendredis, de 19 à 20 heures.

Prière de s'y adresser, pour le recrutement et le placement.

Famille Syndicale

NAISSANCE

Du 27 octobre, Andrée Pressensé, fille de notre camarade Roger Pressensé, petite-fille de Gustave Pressensé.

Meilleurs vœux de bonne santé à la mère et à l'enfant.

MARIAGES

29 septembre, en l'église Saint-Clément, de notre camarade Paul Joyau, avec Mlle Marguerite Oillac.

Du 15 novembre, en l'église N.-D. de Toutes-Aides, de André Bertrand, avec Mlle Yvonne Massé.

Du 19 novembre, en l'église Saint-Similien, de Armand Perray, membre du Conseil Syndical, avec Mlle Paule Averty.

A tous ces camarades et à leurs jeunes épouses, nous adressons, avec nos sincères félicitations, nos meilleurs vœux de bonheur.

DECES

Le 1^{er} novembre est décédé, après quelques jours de maladie, notre bon et vieux camarade Louis Colin, qui, malgré ses 77 ans, était d'une gaieté bien connue.

Aimable et serviable, il aimait à rendre service dans les œuvres auxquelles il appartenait. Il aimait aussi à prêter son concours dans les chœurs de chant. Bien des fois, dans nos fêtes syndicales et en particulier à notre fête patronale du 2 octobre dernier, il acceptait d'entonner les cantiques ou chants liturgiques.

A sa veuve et à ses enfants, nous adressons nos religieux sentiments de condoléances.

Une messe basse sera dite, pour le repos de son âme, en l'église Sainte-Anne.

Section des Dames

Syndicat

des Dames employées
du Commerce et de l'Industrie

Permanence : 16 bis, rue Talensac
Téléphone 134.09

La Vie Syndicale

Mes amies, notre Assemblée générale annuelle doit avoir lieu le 18 décembre, à 16 h. 30, sous la présidence de Gaston

Pour vos Achats

Vins de Table - Vins fins et Liqueurs
ADRESSEZ-VOUS A LA MAISON

THÉOPHILE GUILLON

où vous trouverez le plus grand choix
DEMANDEZ et aux meilleures conditions

La "FINE-BRETAGNE"

La meilleure des Eaux-de-Vie de Vin
Téléphone 8.97

Pour les Syndiqués, remettre les Commandes, 6, rue de Bel-Air

Tessier, secrétaire général à la C. F. T. C. Nous ne doutons pas que vous ne teniez à honneur de venir très nombreux, de venir toutes, à cette réunion, où il vous sera rendu compte du travail accompli depuis un an dans le Syndicat et autour de lui. Ce jour-là, nous vivrons vraiment toutes ensemble la vraie « Vie Syndicale », la vie d'union dans le travail qui doit être, qui est notre vie à nous.

Ce résumé de notre action sociale et syndicale nous fera voir que beaucoup a été fait. Hélas ! il nous fera voir aussi qu'il y a encore et toujours beaucoup à faire, et que, pour accomplir la grande tâche que les Syndicats assument, tâche qui devient de plus en plus grande à mesure que les besoins deviennent de plus en plus urgents et de plus en plus vastes, il faut des ressources, beaucoup de ressources. Et combien minimes sont les nôtres !

Toutes, nous aimons notre Syndicat, n'est-ce pas ? toutes nous désirons qu'il vive, et aide à vivre un grand nombre de nos sœurs de travail ? Eh ! bien, cela dépend de nous, et c'est bien vraiment une question de « Vie Syndicale » que je viens poser ici, je puis même dire que c'est une question de vie ou de mort pour le Syndicat qui nous est si cher. Une seule solution se présente à nous : le relèvement des cotisations.

Nos cotisations sont très minimes en regard de celles qui sont payées dans les autres régions de la France. Dans le Nord, en particulier, la cotisation était jusqu'ici de 2 francs par mois, et elle va être relevée à l'Assemblée générale de décembre. Cela fera 30 francs minimum de cotisation annuelle ! Et toutes les syndiquées acceptent de faire ce petit sacrifice, pour que le Syndicat puisse vivre et continuer à faire vivre ses œuvres annexes : cours, maisons de vacances, sections, etc... Les syndiquées de Nantes ne voudront certes pas être moins généreuses que les syndiquées du Nord !

Du reste, le sacrifice que nous vous demandons est loin d'être aussi élevé que celui qu'elles consentent : nous avons, après maintes réflexions, pensé que le chiffre de 18 francs par an était très raisonnable. Qu'en pensez-vous vous-mêmes ?

Nous aimerions bien à avoir votre avis à ce sujet. Faites donc parvenir un mot à la permanence pour nous dire si vous jugez que nous avons raison de vouloir vivre, et que nous avons raison de fixer ce chiffre. Connaissant votre cœur, votre esprit de fraternité et de charité chrétiennes, je vous sais d'avance d'accord avec nous. Et puis, le sacrifice est si minime ! 0 fr. 50 par mois ! cela fera bien peu à sortir de la bourse de chacune, mais pour le Syndicat, tous ces petits 0 fr. 50, ajoutés les uns aux autres, finiront par faire une somme appréciable qui nous permettra de faire face à nos nombreuses obligations.

Vous ferez ce sacrifice en mémoire de Sœur Milcent, la si dévouée fondatrice de nos syndicats, qui, elle, n'a reculé devant aucun sacrifice, devant aucune peine, devant aucun affront même, pour que les syndicats vivent et prospèrent. Elle est allée recueillir la récompense promise au « bon et fidèle serviteur ». Du haut du ciel elle veille sur nous, et nous inspirera de faire tout ce qui est nécessaire pour que vivent, toujours plus grands, toujours plus nombreux, toujours plus bienfaisants, nos syndicats féminins chrétiens.

Résumé du Cercle d'étude

du 13 Novembre

DE L'ESPRIT CHRÉTIEN

DANS LA VIE SOCIALE

La conférencière relève les traces de l'esprit chrétien dans notre pays pour souligner l'action de l'Eglise dans la société et faire ressortir qu'il est de plus en plus nécessaire de faire connaître aux travailleuses les bienfaits de la religion.

Elle remonte aux origines du Christianisme en France, signale l'influence de l'Eglise pour adoucir les mœurs barbares, pour restreindre les guerres privées, pour organiser les corporations, et, plus tard, pour combattre le protestantisme et étendre le catholicisme par le monde entier, par l'entremise des missionnaires.

Au XVIII^e siècle, les faux principes des philosophes amenèrent la Révolution et toutes ses horreurs. Bonaparte, au pouvoir, fit signer le Concordat.

La III^e République déchaîne la persécution religieuse, avec la campagne contre les Congrégations et la guerre à l'école libre.

Cependant, les penseurs catholiques de toute l'Europe avaient une grande préoccupation. La misère était grande dans le monde du travail, car la Révolution avait détruit les corporations et rien ne les remplaçait. Le socialisme s'avancait qui menaçait de renverser l'Eglise et la société. Léon XIII fit paraître son Encyclique sur la condition des ouvriers : le remède suprême à la crise, c'est le retour à la religion et à la pratique de ses lois.

Conclusion. — L'unique espoir des hommes, comme la vie des âmes est le Christ, et nulle puissance au monde ne peut l'arracher du cœur des vivants.

La Fête des Hermines

Malgré le soleil qui, ce jour-là, encourageait à aller respirer l'air pur de la campagne, notre belle salle des conférences était pleine, et, de plus, bon nombre de personnes étaient debout, chacun ayant tenu à venir applaudir pour la première fois les Hermines. Cependant, nous eûmes à regretter l'absence de M. l'abbé Chancerelle, directeur des Jeunes, et de M. le chanoine Ménard. Ce dernier tint pourtant à venir quelques instants, et arriva vers le milieu de la séance, nous exprimant tous ses regrets de ne pouvoir rester jusqu'à la fin, mais nous assurant que sa pensée était avec nous.

Une émotion incompréhensible étreint les Jeunes. Pensez donc... c'est leur début... Mais, elles sont si confiantes !

La séance est ouverte par un joli morceau de piano, la « Filleule des Fées », exécuté par Mlles Meunier et Lepeltier ; puis, Mlle Morice récita avec beaucoup de simplicité « Mon Rêve ». La Maison de Famille ayant bien voulu nous prêter son concours, nous divertit beaucoup en jouant « Une Tuile », pièce comique en 1 acte, et que les artistes rendirent à merveille.

A l'entr'acte, Mlle J. André, présidente des Hermines, apprit aux spectateurs comment, il y a environ un an, le groupe s'était formé, puis comment il a grandi. Les Jeunes ont leur patronne : sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus — ont un insigne — et même leur journal. Bravo ! les Hermines, vous avez fort bien travaillé et méritez tous nos compliments.

Quelques jeunes filles nous charmèrent en nous chantant de jolies choses : Mlle D. Ronche : « Ici-bas » et « Bal d'oiseaux » ; Mlle Baconnet : « La Berceuse de Maryvonne », et Mlle J. Bilard : « Les Tout Petits ».

Et enfin, la délicieuse pièce en un acte, P « Ame de Thérèse », nous montra, une fois de plus, ce qu'était la petite Sainte et de quel amour pour Jésus son âme était remplie. Mlle Cadot (Thérèse) a su rendre son rôle parfaitement, en restant simple et d'autant plus touchante, ainsi que Mlle A. Levrot (Céline). Toutes les deux méritent nos éloges.

Pour clôturer cette délicieuse journée, chacun, la séance terminée, se rendit à la chapelle où le salut nous fut donné. Les jeunes prièrent plus spécialement leur sainte Patronne, pour le prompt rétablissement de Mlle Cizeau qui, retenue par la maladie, n'avait pu assister à la fête à laquelle elle a particulièrement contribué.

SPECIALITE
Au Bon
DE
COUSU-MAIN

SMELDUR

Pose immédiate

TARIF :

Enfant... 8 » »

Dame... 9 » »

Homme... 12 50

Remise de 5% aux Membres du Syndicat

Le Magasin est ouvert
en permanence de 7 h. 1/2 à 19 heures

Notre Bibliothèque

Le service de la bibliothèque a le plaisir de vous prévenir qu'à partir du 27 novembre, 65 livres nouveaux seront mis à la disposition de ses lectrices. Voici quelques-uns des titres :

Série A. — « Ma Messe », abbé Grimaud. Très recommandé ; à lire et à mettre en pratique. — « Le Christ dans la banlieue », Pierre Lhande. — « Les Heures bénédictines », Schneider. — « Aux glaces polaires », Duchaussois.

Série B. — « Francine chez les gens de rien », Mathilde Alanic. — « La nouvelle leçon », Ceyrac. — « La maison d'émeraude », Le Maire. — « Sans bruit », Leduc. — « La jolie bêtise », Trilby. — « Cordélia », Saint Cygne.

Série C. — « Souvenirs d'un barde errant », Botrel. — « Le Cardinal Mercier », Mgr Laveille. — « Une religieuse réparatrice », Nièce de R. Bazin.

Nous remercions tous les acheteurs et acheteuses, très nombreux de notre Comptoir de Librairie à la kermesse ; c'est grâce à eux si nous avons pu et pourrons encore faire tant d'achats, cette journée de vente étant notre seule ressource financière.

Nous signalons qu'un nouvel article ajouté à la vente de nos livres, « Le Timbre », a rapporté 137 fr. 80 de bénéfice net, car tous ces timbres, tant recherchés des collectionneurs, nous avaient été donnés. Nous faisons appel à toutes les syndiquées pour nous aider dans ce nouveau commerce, car il n'est pas trop tôt pour travailler à la kermesse de 1928. Cherchez donc bien si vous n'avez pas de vieilles enveloppes encore timbrées, d'anciennes quittances ayant encore leurs timbres, des amis habitant l'étranger, les colonies, etc... Prière de déposer vos trouvailles sous enveloppes portant l'indication « Timbres pour la Bibliothèque » à la Permanence, rue Talensac, ou aux bibliothécaires.

En décembre-janvier, « Le Messager » fera paraître la liste des volumes que nous achèterons à cette époque.

Famille Syndicale

Le samedi 19 novembre, à 10 heures, en l'église Saint-Similien, a eu lieu le mariage de Mlle Paule Pineau avec M. Lucien Mondin.

Le samedi 19 novembre, à 11 heures, en l'église Saint-Similien, a eu lieu le mariage de Mlle Paule Averty, avec M. Armand Perray.

Nos meilleurs vœux de bonheur.

NECROLOGIE

Nous apprenons la mort de M. Ernest Geffroy, père de Mlle Suzanne Geffroy. A notre amie, nous offrons nos chrétiennes condoléances.

Syndicat de l'Aiguille

SECTION DE L'HABILLEMENT

Réunion de la Section de l'habillement le dimanche 4 décembre, au siège social, 6, rue Bel-Air, à 17 heures.

COTISATION

Nous rappelons aux syndiquées que Mmes les trésorières sont à leur disposition, le premier dimanche de chaque mois, de 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2.

SECTIONS DE L'HABILLEMENT ET LINGERIE REUNIES

CONFERENCE de M. le Docteur THOBY

Le dimanche, 6 novembre, avait lieu dans la salle de la rue de Bel-Air, la première réunion générale du Syndicat de l'Aiguille. Les syndiquées y vinrent nombreuses, attirées par le désir d'entendre

GRANDE PHARMACIE DE PARIS

Place Royale - NANTES - Rue d'Orléans

Prix les plus réduits - Produits les plus purs

Réduction 5%, sur présentation de leur carte, à tous les Membres des Syndicats de l'Union

SPECIALITÉS ET EAUX MINÉRALES EXCEPTÉES

COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES
13 et 15, rue du Calvaire

COSTUMES pour HOMMES
SUR MESURES

TOUS LES TISSUS

9, rue Boileau, 9
BONNETERIE - CHEMISERIE - LINGERIE

NANTES
13 et 15, rue du Calvaire

CONFECTIONS
POUR DAMES

l'orateur éloquent qui leur avait été annoncé, M. le Docteur Thoby, et par le sujet qu'il devait traiter : « Les Miracles de Lourdes et la Suggestion ». On sait que le Docteur Thoby est non seulement un praticien éminent qui met au service des corps malades sa science profonde et son devoir professionnel sans limite, mais aussi un chrétien convaincu qui s'est donné pour mission, aux rares instants de repos dont il peut disposer, d'éclairer et de fortifier les âmes par sa parole chaude et persuasive. C'est là ce que rappela en termes délicats M. le Curé de Saint-Nicolas, en présentant à l'auditoire l'aimable conférencier dont le talent et le zèle allaient pouvoir une fois de plus se donner libre cours.

Evoquant alors devant nos yeux ravis le magnifique panorama de Lourdes, faisant appel aux guérisons les plus authentiques et les plus célèbres, dans un langage simple, dépouillé de dessein de termes savants, mais riche de clarté et d'à-propos, le docteur Thoby répondit victorieusement aux principales objections qui sont faites aux miracles de Lourdes.

Les personnes supposées guéries à Lourdes n'étaient pas réellement malades, disent les uns. — Or, qui ne sait l'obligation rigoureuse faite aux médecins du bureau des constatations de n'étudier le cas que des malades accompagnés de certificats dûment signés par leur médecin traitant ? Qui ne connaît, pour n'en citer qu'une, la guérison retentissante de Gargain, ce postier ambulancier, si atrocement blessé dans un accident de chemin de fer, qu'une compagnie d'assurances dut lui verser une indemnité de 60.000 francs et lui faire une rente de 6.000 francs ?

D'autres prétendent que les guérisons constatées à Lourdes ne sont pas durables et qu'il arrive trop souvent que les malades, après avoir cru être délivrés de leurs infirmités, en éprouvent avec effroi le retour. — Ainsi en écrivit Zola à qui il fut donné de constater de ses yeux la guérison de Marie Lebranchu, ce qui ne l'empêcha pas de pousser la mauvaise foi jusqu'à annoncer sa mort, alors qu'il la savait bien portante, et l'audace jusqu'à lui offrir une somme d'argent pour qu'elle consentit à disparaître durant quelque temps.

Mais l'eau de Lourdes n'aurait-elle pas une vertu curative un peu semblable à celle dont jouissent certaines eaux célestes ? — Non, car l'analyse, faite depuis longtemps, a montré qu'elle était en tout semblable à celle qui coule dans le Gave. D'ailleurs, comment croire que le simple contact de quelques gouttes d'eau, si active qu'on la suppose, puisse suffire, par exemple, à libérer son visage du loupus qui le ronge ? Comment expliquer d'autre part les guérisons qui se produisent aussi bien à la procession du Saint-Sacrement et à la grotte qu'aux piscines ?

Par la suggestion, dira-t-on ? — C'est là, en effet, l'explication dernière à laquelle ont bien légèrement recourus ceux qui veulent à tout prix ignorer le miracle. Mieux que tout autre, l'éminent conférencier sait les faits extraordinaires que peut, en effet, produire la suggestion, surtout chez certains êtres nerveux. Mais il sait aussi et il affirme (sa science lui en donne le droit), que la suggestion ne pourrait suffire à réparer des poumons aux cavernes multiples et profondes, à faire disparaître les microbes et le pus dont sont infectées certaines plaies, à rendre à des membres

atrophies la chair, les nerfs, les os dont le mal les avait privés. Et c'est pourtant ce qu'il advint à Pierre de Rudder, dont la jambe, broyée par un arbre, retrouva, après 7 longues années de souffrance, non pas à Lourdes, mais en Belgique, devant une grotte dédiée à la Sainte Vierge, sa souplesse et son activité. Est-ce là un fait dû à la suggestion ? Non, évidemment. Aussi M. le Docteur Thoby, dans une péroraison émouvante qui remua profondément le cœur de ses auditeurs, se laissa-t-il aller à une admirable profession de foi, dans laquelle il exprima sa croyance aux miracles de Lourdes et sa reconnaissance à Celle dont la puissance et la bonté peuvent seules les expliquer.

Intéressante et trop courte soirée dont les syndiqués, pleines de gratitude, conserveront longtemps le religieux et reconfortant souvenir.

SAINT-NAZAIRE

UNE ELECTION PROFESSIONNELLE MOUVEMENTÉE

Malgré une campagne électorale acharnée et les efforts d'un ex-délégué cégétiste, c'est avec plaisir que nous avons enregistré les succès de nos camarades ouvriers de Saint-Nazaire, qui, à l'élection des délégués ouvriers aux Chantiers de Saint-Denis, à Saint-Nazaire, ont tous été élus.

Récompense bien méritée de nos camarades des Syndicats chrétiens de Saint-Nazaire, qui n'ont rien négligé pour obtenir le succès.

Nous leur adressons nos sincères félicitations.

REUNION DU CONSEIL INTERSYNDICAL

La prochaine réunion aura lieu le dimanche 11 décembre, avec la participation du Secrétaire général de l'Union Régionale de l'Ouest.

CHATELLERAULT

Union des Syndicats Châtelleraudais

JOURNÉE SOCIALE DU 16 OCTOBRE 1927

Notre Journée sociale, à laquelle nous pensions depuis longtemps, est maintenant passée. Elle fut réussie au-delà de nos espérances, grâce à la collaboration et à l'entente de tous les membres de nos Syndicats masculins et féminins.

Le samedi, à 4 h. 30, une délégation attendait, à la gare, Mlle Graff, de l'Union Centrale des Syndicats de l'Abbaye, et M. Pressensé, secrétaire de l'Union Régionale de l'Ouest, pour les conduire au Cercle catholique, où M. le chanoine de Villeneuve leur offrait l'hospitalité.

A 8 h. 1/2, une réunion pour les membres des bureaux avait lieu, à notre siège central. La salle était ornée de fleurs et présentait un accueil aspect. M. Joseph, président de l'Association interprofessionnelle, prononce quelques paroles de bienvenue, puis la parole est donnée à M. Pressensé. Il dit sa joie de se retrouver pour la deuxième fois au milieu de nous, et remercie ceux et celles qui sont venus.

Un rapport succinct relate ensuite les services organisés par les Syndicats féminins. Puis Mlle Graff, en transmettant aux Abeilles le souvenir de l'Union Centrale, les engage à continuer l'œuvre commencée et à aller de l'avant. « Le moindre effort individuel profite à tous et sert à rendre la société meilleure. »

En quelques mots, M. Besnier nous montre l'œuvre accomplie par les Syndicats masculins. Il parle des difficultés rencontrées, pour les cours professionnels, mais aussi des choses intéressantes qui ont pu être réalisées. Il nous dit ses espoirs pour l'avenir : la formation de nouveaux syndicats, en particulier celui des cheminots. La présence, à notre réunion, d'un petit groupe de ceux-ci montrait d'ailleurs que tel était leur plus grand désir.

C'est le tour de M. Bessard qui, dès ce soir, a voulu représenter parmi nous les Syndicats poitevins. Ses explications sur les cours organisés à Poitiers (la méthode employée, les résultats escomptés) furent très appréciées, et nous le remercions des

idées qu'il a bien voulu nous transmettre.

M. Pressensé termine la soirée par d'encourageantes paroles et nous donne rendez-vous pour le lendemain.

Le dimanche, à 8 heures, les syndiqués étaient réunis, nombreux, dans l'église Saint-Jacques. Dans une allocution très goûtée, M. le chanoine de Villeneuve nous parla du Christ qui, le premier, fut le grand ouvrier. A son exemple, aimons notre travail, qu'il soit manuel ou intellectuel, et aux heures où la lutte semble trop pénible, regardons la Croix et nous reprendrons courage.

La séance d'études était à 10 heures, dans la bibliothèque du Cercle catholique, présidée par M. le chanoine Lefèvre, directeur des œuvres diocésaines et délégué par Mgr de Durfort. La majorité des syndiqués avait répondu à notre appel, quelques amis et une quinzaine de syndiqués poitevins s'étaient joints à eux.

M. le chanoine Lefèvre, en quelques mots, nous présente les excuses de M. le chanoine et son regret de ne pas se trouver au milieu de nous.

A nouveau, mais d'une façon un peu plus étendue que la veille, les rapporteurs nous parlent des services organisés par leurs groupements respectifs, mais ils insistent surtout sur le travail qui reste à accomplir. La tâche est encore grande, mais ils regardent l'avenir avec confiance.

A son tour, M. Pressensé nous explique ce qui est organisé à Nantes ; il insiste très spécialement sur le service de placement, indispensable, et sur les Sociétés de secours mutuels, appelées à jouer un rôle important lors de l'application de la loi sur les Assurances sociales. Il demande aussi que le syndicat reste accueillant, avec des idées larges, sans aller cependant jusqu'à accepter des éléments dont les idées seraient réfractaires à la morale chrétienne.

En terminant, M. le chanoine Lefèvre nous exhorte à faire du recrutement et à amener d'autres adhérents.

A midi, dans les salons de l'Hôtel de France, le déjeuner réunissait 74 convives. A midi 3/4, M. Tessier, remplaçant M. Zirnheld, retenu à Paris pour des raisons de famille, fait son entrée. Une ovation toute spontanée lui montra avec quelle joie il était désiré par tous.

Le repas fut empreint de la plus franche cordialité. L'heure traditionnelle des toasts arrivée, et à tour de rôle, M. Besnier, M. Bessard, M. Hervieu, Mlle Graff, M. Pressensé, M. le Curé de Saint-Jean, M. Tessier, prirent la parole, et les bans doubles et triples soulignèrent d'heureuse façon l'enseignement donné par chacun des orateurs.

Mais l'heure avançait. Il était temps de se diriger vers le Cercle catholique, où se tenait la réunion publique de l'après-midi, annoncée par voie d'affiches et de tracts. La salle était remplie par un public fort sympathique.

Dans sa conférence sur les « Responsabilités sociales des travailleuses », Mlle Graff montra les devoirs qui incombent à celles qui travaillent. Le Syndicat chrétien doit être soutenu, et s'en désintéresser est une faute. L'élite est nécessaire, mais le nombre est indispensable parfois, et ne pas faire partie du Syndicat chrétien, c'est donner aux éléments cégétistes le moyen d'être les maîtres. Après on se plaint, mais il est trop tard : le mal est accompli.

M. Tessier, en un court historique du syndicalisme chrétien, depuis sa fondation par un humble frère des Ecoles chrétiennes jusqu'à nos jours, nous fit apprécier tout le chemin parcouru et les réalisations nombreuses obtenues grâce à lui. Il nous décrivit les services organisés par la C. F. T. C. qui, actuellement, a des représentants un peu partout : Conseils de prud'hommes, Chambres de métiers, Conférence Internationale du Travail à Genève, et M. Tessier oublia de nous signaler qu'il fait lui-même partie de nombreuses Commissions.

Toutes Applications de l'Electricité

ANCIENNE MAISON MAILLARD

Armand TOUVERON

SUCESSEUR

15, Rue des Arts (actuellement rue Jean-Jaurès)

→ Téléphone 23.90 ←

Lumière - Force - Sonnerie - Téléphone
Grand choix de Lustrerie

Remise 5 0/0 aux membres des Syndicats sur présentation de leur Carte.

Chaussures Charles Tessier

RÉTHORÉ-TESSIER, Propriétaire

5, Rue de Feltre (face au Marché)

Maison de Confiance

LA PLUS ANCIENNE DE L'OUEST @ Nantes

Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

Il nous dit les désirs des syndiqués chrétiens, qui souhaitent la collaboration entre patrons et ouvriers et ne veulent rien devoir à la force et à la violence.

Les applaudissements chaleureux prouvèrent à Mlle Graff et à M. Tessier combien l'auditoire avait suivi leurs paroles avec attention et intérêt.

Pouvait-on mieux terminer cette réunion qu'en assistant, dans la chapelle, à la bénédiction du Saint-Sacrement, où nous avons remercié l'Auteur de tout bien des grâces reçues pendant la journée.

Le soir, c'est devant un public nombreux que nos acteurs reprirent, à la demande générale, la belle pièce de Folliet, « L'Invisible Vainqueur ». Nos jeunes Abeilles nous donnèrent une bonne leçon de morale dans la comédie « Pas d'enfants dans la maison ». Quelques interprètes voulurent bien se charger d'occuper d'agréable façon les entr'actes.

Enfin, chacun se sépara, emportant le meilleur souvenir de cette journée qui, espérons-le, sera fertile en résultats. Car nous n'aurons atteint notre but que si, demain, de nouvelles adhésions viennent nous prouver que notre effort de propagande n'a pas été vain ; nous n'aurons fait œuvre utile que si nos groupements accusent une progression constante dans leur organisation. Que chacun d'entre nous se mette donc résolument au travail, dans sa petite sphère d'action, afin que cet hiver voit nos Syndicats se développer et étendre leur influence.

APPEL

aux travailleurs isolés

Un certain nombre de camarades ouvriers, dont les professions ne sont pas représentées dans nos organisations, nous ayant fait connaître leur intention de venir avec nous, nous avons le plaisir de leur faire connaître que nous comptons fonder une Association interprofessionnelle, comme il en existe déjà dans plusieurs villes de l'O. R. de l'O., à laquelle ils pourront se faire inscrire.

S'adresser, à cet effet, à la permanence de l'O. R. de l'O., 6, rue de Bel-Air, les mercredis de 19 à 20 heures, et samedis de 17 à 18 heures.

Syndicat des Employés de la Banque, du Commerce et de l'Industrie

MARIAGE

C'est avec plaisir que nous avons appris le mariage de Maurice Besnier, attaché à la Banque de France, secrétaire général des organisations syndicales masculines de Châtellerault, dont le dévouement est connu de tous, avec Mlle Madeleine Poupin.

La bénédiction nuptiale leur a été donnée le lundi 7 novembre, à 11 heures, en l'église Saint-Jacques de Châtellerault.

Que notre camarade, ainsi que sa jeune épouse, veuillent bien agréer, avec nos sincères félicitations, nos meilleurs vœux de bonheur.

COMPAGNIE NANTAISE

DE

NAVIGATION à VAPEUR

Quai de la Fosse - NANTES

Téléph. 0.14-7.49

SERVICES

des MESSAGERIES de l'OUEST

Nantes à Trememoult
Nantes au Pellerin
Nantes à Saint-Nazaire
Saint-Nazaire à Mindin
Pornic à Noirmoutier
Nantes à Belle-Ile
Belle-Ile à Quiberon

CONSULTER L'INDICATEUR OFFICIEL DES M. O.

LOCATIONS - EXCURSIONS

Prix Spéciaux pour Sociétés Sportives et de Bienfaisance

ECOLE PIGIER

6 & 8, Rue Crébillon - NANTES - Téléphone 2.14

Enseignement Technique, Commercial, Rapide et Individuel

Entrée et Salles spéciales pour Dames et Jeunes Filles (Professeurs Dames)

Inscription à toutes époques de l'année

PLACEMENT des ÉLÈVES

Toujours deux fois plus d'emplois offerts que d'élèves à placer

317 Emplois offerts du 1^{er} Octobre 1925 au 30 Septembre 1926 - 135 Élèves placés

TRAVAUX DE COMPTABILITÉ



COUPE, COUTURE ET MODE

CHAUSSURES LEGENDRE

20, Rue Contrescarpe - NANTES

Le plus grand Choix
La meilleure Qualité
Luxe et Classique

REMISE A MM. LES MEMBRES DU SYNDICAT CHRÉTIEN

Syndicat Professionnel des Cheminots de France du Réseau P. O.

REUNION DU CONSEIL SYNDICAL
DU 27 NOVEMBRE, A SAVENAY

Conformément à la décision prise par le Conseil Syndical du 26 juin, réuni à Bordeaux, la réunion du Conseil Syndical P. O. aura lieu, le dimanche 27 novembre 1927, à Savenay, dans la salle du Patronage Saint-Joseph, sous la présidence de E. Oudin, président de la Fédération Française des Cheminots de France et des Colonies.

ORDRE DU JOUR

9 heures. — a) Appel des présents ; b) Examen de la trésorerie par la Commission de contrôle ; c) Communication du Président sur la trésorerie des groupes ; d) Elections prochaines au Conseil supérieur des chemins de fer ; e) Compte rendu des groupes sur la propagande ; f) La prime Rowan ; g) Questions diverses : réintégration des jeunes, salaires, retraites, etc., revendications.

12 heures. — Repas en commun à l'Hôtel de l'Abreuvoir.

14 heures. — Suite de l'ordre du jour ci-dessus.

A la suite de la réunion du Conseil, une réunion générale de propagande aura lieu avec le concours de l'Union Régionale de l'Ouest.

Fédération Française des Syndicats d'Employés Catholiques

5, rue Cadet, Paris

Les huit heures dans le Commerce de détail

A) De renseignements reçus au Ministère du Travail, il ressort que le décret étendant à toutes les localités l'application de la loi, doit paraître avant la fin de la présente année.

B) Le Ministère du Travail a été saisi d'une demande de la Chambre Syndicale de la Nouveauté, tendant au maintien des 25 heures supplémentaires accordées seulement pour les années 1926 et 1927. Suivant l'habitude, une enquête est faite auprès des organisations syndicales pour connaître leur avis. Notre Fédération vient de répondre que cette demande, qui procède d'un état d'esprit systématiquement hostile à toute réglementation, n'est justifiée, ni par l'usage qu'on fait, ou plutôt que n'ont pas fait les grands Magasins, des dérogations accordées, ni par les nécessités de la vente, vu la crise que nous traversons ; qu'au surplus, il est dit en toutes lettres, dans le décret du 10 mai 1926, que le régime normal sera appliqué à partir de 1928 ; les 25 heures dont on réclame le maintien n'ayant été accordées qu'à titre de transaction provisoire.

Ayant été sollicités par le Ministère du Travail, de donner notre avis sur une demande de révision du décret du 10 mai 1926, nous avons répondu le 1^{er} octobre par la lettre ci-dessous, qui se passe de commentaires :

Monsieur le Ministre,

Nous répondons, par la présente, à votre lettre du 30 septembre demandant l'avis de notre Fédération sur une demande de révision du règlement d'administration publique qui détermine les conditions d'application de la loi du 25 avril 1919 sur la journée de 8 heures dans le commerce de détail de marchandises autres que les denrées alimentaires.

Nous n'avons pas été peu surpris d'apprendre que cette demande de révision, émanant, ainsi qu'il appert de la lecture du *Journal Officiel* du 29 septembre 1927, de la Chambre Syndicale du Commerce de la Nouveauté, 8, rue Montesquieu, Paris, n'a, en réalité, d'autre objet que le maintien du régime provisoire, d'abord accordé à raison de 200 heures, pour les

CRÉDIT NANTAIS

ANC^{te} M^{re} JULES ROUSSELOT & C^{ie}
Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de Francs
Rue Lafayette, 18 - NANTES
TÉLÉPHONE : 139.55, 145.07

Succursales : Brest, Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes
AGENCES : AURAY, CARHAIX, CHATEAULIN, CLISSON, CONCARNEAU, DOUARNENEZ, LOCMINÉ, PONT-L'ABBÉ, PLOERMEZ, QUESTEMBERT, QUIMPERLE, ST-POL-DE-LÉON

Compte Postal : NANTES N° 200 - Adr. Télég. : CRÉDITNANTAIS NANTES
Registre du Commerce : NANTES n° 129 B

Le Crédit Nantais fait toutes les opérations de Banque et de Bourse

années 1923-24 et 25, puis ramené à 175 heures pour les années 1926 et 1927, contre l'avis de toutes les organisations d'employés, qui pensaient qu'une période transitoire de trois ans était amplement suffisante. Ce délai supplémentaire de deux ans devait d'ailleurs être considéré comme le dernier accordé, dans une pensée conciliante de votre part, avant l'application définitive du régime normal de 150 heures de dérogation, ainsi qu'il résulte du procès-verbal de la Commission mixte du 21 décembre 1925 et du décret du 10 mai 1926.

Le procès-verbal dit en toutes lettres : « Monsieur le Président suggère, à titre de transaction, qu'un nouveau délai, qui serait le dernier, soit prévu pour l'adaptation définitive à la loi ». Et le décret porte, non moins en toutes lettres : « La majoration de ce maximum accordée à titre transitoire, pour les années 1923 à 1925, est réduite de 50 à 25 heures par an pour les années 1926 et 1927, le maximum normal de 150 heures étant rétabli à dater du 1^{er} janvier 1928. »

La demande de la Chambre Syndicale de la Nouveauté témoigne, sans conteste, d'un état d'esprit d'opposition systématique au principe même de toute réglementation. Lors de la réunion ci-dessus mentionnée, M. l'Inspecteur Divisionnaire n'avait pas manqué de faire observer qu'en fait les grands magasins étaient loin d'utiliser la totalité des heures de dérogation pour surcroît extraordinaire de travail. Aujourd'hui, la vraie position de la Chambre Syndicale de la Nouveauté apparaît d'autant plus telle que nous venons de la définir que la crise économique, ouverte voici plus d'un an, n'est pas précisément de nature à permettre au commerce de détail, grand, moyen ou petit, d'arguer des exigences de la vente.

Persuadés que, reconnaissant le bien-fondé des observations que nous venons d'émettre sur votre demande, vous voudrez bien, à partir de l'année 1928, réaliser la mise en vigueur du régime définitif. Nous vous prions, etc.

Statut légal des Employés

Au cours d'une conférence donnée le mardi 11 octobre au Syndicat des Employés de Paris, notre ami Champetier de Ribes, a exposé la situation actuelle de notre projet. Plusieurs organisations patronales ont pris nettement une position défavorable. Les arguments invoqués, plus ou moins spécieux ou inconsistants, se ramènent à l'idée essentielle que le législateur n'a pas à intervenir là où la liberté assure pour le mieux les relations entre employeurs et employés.

« Nous connaissons déjà cette antienne. Nous comptons sous peu entrer en relations avec le rapporteur de la proposition de loi, M. Jean Carnot, et lui faire connaître notre point de vue. »

Syndicat National des Préparateurs et Employés en Pharmacie et Droguerie

5, rue Cadet, Paris

Il y a quelques mois se fondait à Paris le Syndicat National des Préparateurs et Employés en Pharmacie et Droguerie.

Nous faisons un pressant appel à tous les camarades travaillant dans les pharmacies et drogueries afin de fonder, à Nantes, un groupe du dit Syndicat et aussi pour leur faire adresser le bulletin mensuel « Le Trait d'Union Pharmaceutique ».

Pour inscriptions et tous renseignements, s'adresser à la permanence de l'U. R., tous les mercredis, de 19 à 20 heures.

H. LANGLOIS

Fabricant - Bijoutier - Joaillier
19, Rue de la Marne - NANTES
HORLOGERIE - ORFÈVRE

REMISE 10% AUX MEMBRES DU SYNDICAT

La Saint Eloi

FÊTE PATRONALE

DES SYNDICATS DE LA METALLURGIE

Combien nous aimerions voir nos camarades métallurgistes fêter, comme cela se fait à Paris et dans nombre de nos syndicats de province, la fête patronale.

C'est une occasion de se retrouver tous et de faire de la propagande.

Nous ne pouvons que souhaiter que nos syndicats de Nantes, Saint-Nazaire et autres villes de l'U. R. de l'O., y pensent et préparent cette fête pour 1928.

CARTE D'IDENTITÉ PROFESSIONNELLE POUR LES VOYAGEURS ET REPRÉSENTANTS DE COMMERCE

La loi du 2 août 1927 (*Journal Officiel* du 3 août 1927) a modifié de la façon suivante la loi du 8 octobre 1919 sur la carte d'identité professionnelle des voyageurs et représentants de commerce.

Article unique. — Les articles premier, 2, 5, 6 et 7 de la loi du 8 octobre 1919 tendant à établir une carte d'identité professionnelle à l'usage des voyageurs et représentants de commerce sont modifiés comme suit :

« Article premier. — Toute personne exerçant sur le territoire français la profession de voyageur ou représentant de commerce, dont l'occupation exclusive et constante est de servir d'intermédiaire pour la vente des marchandises entre producteurs, industriels, commerçants et toutes autres personnes, lorsque ces marchandises sont nécessaires à l'exercice de la profession des acheteurs, est tenue de justifier de la possession d'une carte professionnelle d'identité établie dans les conditions prévues par les articles suivants :

« Ladite carte d'identité ne peut être exigée des personnes qui, occasionnellement, vont à domicile offrir en vente des objets ou marchandises quelconques et qui demeurent soumises aux obligations prévues par les articles 7 et suivants de la loi du 31 décembre 1921. »

» Art. 2. — La carte d'identité professionnelle sera signée du titulaire et indiquera son signalement descriptif, ses nom, prénoms, date et lieu de naissance, sa nationalité originaire et acquise, s'il y a lieu, ainsi que son domicile.

» La carte portera, en outre, la photographie du titulaire, oblitérée par le sceau de l'autorité qui l'aura délivrée.

» Toutes pièces d'état civil et justificatives utiles devront être fournies à l'appui de ses déclarations par le requérant.

» Ce dernier devra également produire l'attestation écrite qui lui sera obligatoirement délivrée par les producteurs, industriels et commerçants qui l'emploient ou le représentant général de ceux-ci, si le requérant est un collaborateur ou employé de ce représentant général. Cette attestation devra être visée, après examen et vérification des pièces fournies, par la Chambre de Commerce dans le ressort de laquelle se trouvera la maison représentée ou son principal établissement et par la Chambre de Commerce du domicile du requérant, si celui-ci est domicilié dans le ressort d'une autre Chambre.

» La production de cette attestation avec les visas qu'elle comporte sera mentionnée sur la carte.

» Dans le cas de rupture de l'engagement entre l'employeur et l'employé, les deux parties seront tenues d'en donner avis dans le délai d'un mois à l'autorité qui aura délivré la carte.

» Art. 5. — Les cartes d'identité professionnelle seront délivrées :

» En France, par l'autorité préfectorale du domicile du requérant et, s'il y a lieu, par l'intermédiaire du sous-préfet ou du maire.

» Art. 6. — La carte d'identité professionnelle devra être renouvelée tous les ans dans les conditions fixées aux articles précédents et sur la production des mêmes justifications.

» Art. 7. — Les mêmes pénalités sont applicables à toute personne convaincue d'avoir délivré des attestations ou certificats de complaisance, ainsi qu'à tout contrevenant aux dispositions de la présente loi. »

Le délai-congé des mutilés chefs de service

Un très intéressant jugement vient d'être rendu, en appel, par la 7^e Chambre du Tribunal civil de la Seine. Il s'agissait de savoir, entre autres, si un mutilé chef de service peut se prévaloir, par assimilation, de l'article 12 de la loi du 26 avril 1924 d'après lequel les pensionnés atteints d'une invalidité physiologique supérieure à 60 % peuvent prétendre à un délai-congé de deux semaines pour les emplois payés à la journée ou à la semaine et de deux mois pour les employés payés au mois, à moins que les usages ou le contrat ne prévoient une durée supérieure.

Le 18 mars 1926, l'employé était congédié pour le 30 avril. Celui-ci, par assimilation à la loi du 26 avril 1924 réclamait 6 mois de préavis, c'est-à-dire le double de délai de prévenance de 3 mois dus aux employés supérieurs.

Le Tribunal a estimé que ce salarié avait droit à un délai de congédiement de 3 mois, en qualité de chef de service, mais qu'il n'y avait pas lieu de le doubler par application de l'article 12 de la loi du 26 avril 1924, celle-ci étant une loi d'exception strictement limitative.

Ch. VORAZ.

La C. F. T. C. et les accords douaniers

Les représentants de la Confédération des Syndicats chrétiens de Belgique et de la Confédération Française des Travailleurs chrétiens se sont réunis le 27 juillet, au siège de la C. F. T. C., en vue d'examiner les conséquences que l'application du tarif douanier français pourrait avoir sur la situation économique et sociale des deux pays.

MM. Pauwels et Carels, représentants de la Confédération Belge, ont exposé la situation actuelle de la Belgique et les résultats déplorables que pourrait entraîner pour celle-ci l'augmentation du tarif français prévu. Ils estiment que l'effort de tous les pays doit tendre vers un abaissement des barrières douanières et que la réalisation aussi rapide que possible du programme international de la Confédération Internationale des Syndicats chrétiens et des conclusions de la Conférence économique internationale ne peut que renforcer les possibilités de paix politique et sociale et de progrès économique que toutes les classes de la société désirent.

Les deux Confédérations se sont mises d'accord pour promouvoir des démarches concertées en vue d'obtenir une atténuation sensible des tarifs actuellement proposés, tout en tenant compte des exigences que le bouleversement économique impose à leurs pays respectifs. Elles considèrent d'ailleurs que la question ne peut être entièrement résolue que grâce à des efforts poursuivis internationalement et elles ont décidé de demander à la C. I. S. C. que des démarches semblables soient tentées auprès de leurs gouvernements par toutes les confédérations adhérentes.

Le Gérant : GUSTAVE PRESSENSE.

Maison LEGLAS-MAURICE

LEGLAS-MAURICE & JAMIN

SUCCESSEURS

Téléph. 4.81 - 9 & 11, Rue de Briord, NANTES - Téléph. 4.81

MEUBLES DE LUXE - MEUBLES A BON MARCHÉ - Rideaux - Literie - Tapis

Manufacture au Mont-Goguet